

J'ai le CAP Petite Enfance

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/ BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui (mais pas du stage de 140h)	Non	Non
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	2 sur 3 (CCP2 et CCP3)
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui pour l'épreuve de culture générale	Non	Non
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	1 sur 6 (DF4)
BEP ASSP	Non	Non	2 unités professionnelles sur 2
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 sur 3 (U1)
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Educateur de Jeunes Enfants (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du CAP Petite Enfance et justifiant de 3 années d'expérience dans le secteur de la petite enfance peut se présenter au concours d'entrée. <i>Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.</i>		

Document réalisé par la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

6

J'ai le CAPA Services en milieu rural

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/ BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui (pas du stage de 140h)	Non	Non
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	Non
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui pour l'épreuve de culture générale	Non	Non
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	Non
BEP ASSP	Non	Non	1 unité professionnelle sur 2 (EP1)
CAP Petite Enfance	Non	Non	Les modules d'enseignements généraux + 1 modules sur 3 de l'enseignement professionnel (EP3)
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 sur 3 (U1)
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non

Document réalisé par la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

7

J'ai le diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique (AMP)

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niv V (CAP/BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui (mais pas de dispense du stage)	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		5 modules sur 8 (1, 4, 5, 7 et 8)
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	1 modules sur 3 (CCP1)
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		4 modules sur 8 (4, 5, 7 et 8)
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	4 modules sur 6 (1, 2, 3 et 5)
BEP ASSP	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3 (EP2)
CAP Petite Enfance	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3 (EP2)
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 module sur 3 (unité 2)
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Educateur de Jeunes Enfants (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'AMP et justifiant de 3 années d'expérience dans le secteur de la petite enfance peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		
Educateur Spécialisé (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'AMP et justifiant de 5 années d'expérience dans un emploi correspondant au diplôme d'AMP peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		
Infirmier (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'AMP et justifiant de 3 années d'expérience dans un emploi correspondant au diplôme d'AMP peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours sélectif de niveau Bac.		

Document réalisé par la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

8

J'ai le diplôme d'Etat d'Aide-soignant

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation...
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		4 modules sur 8 (2, 4, 5 et 7)
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	3 modules sur 6 (DF1, DF2 et DF6)
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	1 module sur 3 (CCP1)
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		6 modules sur 8 (2, 4, 5, 6, 7 et 8)
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	2 modules sur 6 (DF1 et DF2)
BEP ASSP	Non	Non	2 unités professionnelles sur 2
CAP Petite Enfance	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3 (EP2)
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 module sur 3 (unité 2)
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Infirmier (Diplôme d'Etat)	<p>Une personne titulaire du diplôme d'aide-soignant et justifiant de 3 ans d'exercice professionnel à temps plein bénéficiant d'une sélection particulière et de dispenses de formation.</p> <p>- Inscription aux mêmes dates que les autres candidats auprès d'une ou plusieurs écoles, mais épreuves de sélection différentes : épreuve de sélection, d'une durée de 2h, uniquement écrite (aucun oral) qui consiste en une analyse de 3 situations professionnelles (soumises par l'école). Chaque situation fait l'objet d'une question. Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15/30 à cette épreuve. Ils ne sont pas soumis au même classement que les autres candidats. Ils sont ensuite intégrés dans les effectifs de la promotion (le nombre d'aides-soignants ou d'auxiliaires de puériculture admis par cette voie ne peut excéder 20% du quota de l'institut de formation).</p> <p>- Dispense de 3 unités d'enseignement, ainsi que du stage de 5 semaines prévu au 1er semestre.</p>		

Document réalisé par la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

9

J'ai le diplôme d'Etat d'Ambulancier

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/BEP)			
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui (mais pas du stage de 140h)	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		4 modules sur 8 (2, 4, 5 et 7)
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	Non
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui (épreuve de culture générale)	Non	Non
CAP Petite Enfance	Non	Non	Enseignements généraux
DEAVS	Non	Non	Non
Mention Complémentaire Aide à domicile	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non

J'ai le diplôme d'Etat d'Assistant Familial



Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niv V (CAP/BEP)			
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui (pas du stage de 140h)	Non	Non
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	2 sur 3 (CCP2 et CCP3)
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui (épreuve de culture générale)	Non	Non
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	Non
CAP Petite Enfance	Non	Non	Non
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	1 sur 6 (DF5)

J'ai le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/ BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		3 sur 8 (4, 5 et 7)
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	1 sur 6 (DF6)
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		6 sur 8 (2, 4, 5, 6, 7 et 8)
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	1 sur 3 (CCP 2)
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Le titulaire du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture n'a pas besoin de suivre une formation pour devenir assistant familial.		
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	Non
BEP ASSP	Non	Non	2 unités professionnelles sur 2
CAP Petite Enfance	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3 (EP2)
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 sur 3 (U2)
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Educateur de Jeunes Enfants (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture et justifiant de 3 années d'expérience dans le secteur de la petite enfance peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		
Infirmier (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture et justifiant de 3 années d'expérience dans un emploi correspondant au diplôme d'Auxiliaire de puériculture peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		

Document réalisé par la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

12

J'ai le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/ BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		3 modules sur 8 (4, 5 et 7)
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	4 modules sur 6 (1, 2, 5 et 6)
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		4 modules sur 8 (1, 4, 5 et 7)
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	2 modules sur 3 : CCP 1 et 3
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Les personnes ayant obtenu leur DEAVS avant la réforme du diplôme de 2007 valident tous les modules.		
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Possibilité de suivre la formation dans le cadre d'un cursus partiel		3 modules sur 8 (4, 5 et 7)
BEP ASSP	Non	Non	2 unités professionnelles sur 2
CAP Petite Enfance	Non	Non	2 unités professionnelles sur 3 (EP1 et EP3)
Mention complémentaire aide à domicile	Les titulaires de la Mention Complémentaire d'Aide à domicile obtiennent le DEAVS par équivalence		
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	1 module sur 6 (DF3)
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Educateur de Jeunes Enfants (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du DEAVS et justifiant de 3 années d'expérience dans le secteur de la petite enfance peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		
Educateur Spécialisé (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du DEAVS et justifiant de 5 années d'expérience dans un emploi correspondant au DEAVS peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		
Infirmier	Possibilité de se présenter au concours (sur décision d'un jury) pour les personnes justifiant, à la date de début des épreuves du concours, d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale.		

Document réalisé par la MIP de Louhans : www.mip-louhans.asso.fr

13

J'ai le diplôme d'Etat de Moniteur Educateur



Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niv V (CAP/BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
AMP (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	Non
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui (épreuve de culture générale)	Non	Non
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Oui	Non	3 sur 6 (DF1, 2 et 6)
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Assistant de Service Social (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Educateur de Jeunes Enfants (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Educateur Spécialisé (Diplôme d'Etat)	Cursus à part (durée de formation plus courte)		
Educateur technique spécialisé (Diplôme d'Etat)	Non	Non	3 sur 7 (DF1, DF3 1ère partie et DF4 1ère partie)
Infirmier (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau II (Bac+3)			
CAFERUIS	Formation accessible après 4 ans d'expérience dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux		

J'ai le diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)



Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niv V (CAP/BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui (pas du stage de 140h)	Non	Non
AMP (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	Non
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	Non
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui (épreuve de culture générale)	Non	Non
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	2 sur 4 (DF2 et DF4)
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Pour les diplômes d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Educateur de Jeunes Enfants, d'Educateur spécialisé et d'Eucateur Technique spécialisé, aucune validation possible ni dispense d'épreuves			
► Un diplôme de niveau II (Bac+3)			
CAFERUIS	Formation accessible après 4 ans d'expérience dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux		